

3D-Oxides SAS
SAS au capital de 28 800 €
RCS

C/O pépinière d'entreprises
Technoparc Pays de Gex
41 rue Henri Fabre
01630 Saint Genis Pouilly

Tel: +33-(0)4 50 42 65 43
N° Siret: 509 329 082 00069
N° TVA: FR 93509329082
www.3D-Oxides.com

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

04 Septembre 2023
À 16 : 30 PAR VISIO CONFERENCE

Présents :

BENVENUTI GIACOMO

Absents :

BENVENUTI CRISTOFORO représenté par Giacomo BENVENUTI

PETIT CHRISTIAN

TORRE GIANCARLO

TORRE ANGELA

CAROLINE LAVAL

Assistante de direction

Le 04 septembre 2023 à 16h30, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire par Visio conférence. Tous les associés ont été convoqués et informés de l'ordre du jour et des textes de résolutions. Les associés absents ont transmis leur pouvoir de représentation comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Mr Christian PETIT, Président, donne pouvoir à Mr Giacomo BENVENUTI, pour présider la séance.

Mr Benvenuti commence la séance en expliquant que l'AG va se dérouler en deux parties et rappelle aux associés qu'ils sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du nouveau Président, en remplacement de Monsieur PETIT Christian
- Fixation de la rémunération du nouveau Président
- Pouvoirs à donner

L'ensemble des associés ont reçu précédemment par courriel :

- Une convocation à l'Assemblée Générale avec un lien pour se connecter pour ceux dans l'impossibilité d'être en présentiel
- Le PV d'AGE
- La feuille de présence

PREMIERE RESOLUTION – Démission du Président

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur PETIT Christian de ses fonctions de président, à compter du **05 septembre 2023**. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

DEUXIEME RESOLUTION – Nomination du nouveau Président

Les Associés décident de nommer ce jour Monsieur BEVENUTI Giacomo, demeurant au 19 avenue des Sports, 01210 Ferney-Voltaire, aux fonctions de président de la société en remplacement de Monsieur PETIT Christian, président démissionnaire, pour une durée de 1 an renouvelable tacitement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs du président

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, Monsieur BENVENUTI Giacomo, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra pas de rémunération supplémentaire par rapport à son activité de Directeur Technique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

Signatures

Giacomo Benvenuti

fait le 05/09/2023 à St Genis l'Orb 2